

Benjamin DUC

Commune de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

**Document généré le mardi 28 mars 2023 à 11:08**

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	28/03/23	28/03/23	0	0 / 0	0 / 0


Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
------------------	---------	----------	-------------	------	-------------	---------------

**Classification CPV :**Principale : **55900000** - Services de vente au détail

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**MAIRIE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS**

Mme Valérie GRAFEUILLE-ROUDET  
 Place Gambetta  
 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS  
 Tél : 05 61 81 60 12 - Fax : 05 61 81 61 16  
 SIRET 21310582800015

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

<b>Objet</b>	<b>Mise à disposition de la buvette à la piscine municipale de Villefranche de Lauragais</b>
<b>Type de marché</b>	Services
<b>Mode</b>	Autres
<b>Code NUTS</b>	FR
<b>Lieu d'exécution principal</b>	Avenue de Toulouse 31290 Villefranche de Lauragais
<b>Description</b>	<p>La prochaine exploitation de la buvette est consentie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la période estivale à savoir du 1er juillet au 31 août 2023.</li> </ul> <p>Conditions d'occupation pour l'exploitation de la buvette :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Occuper les locaux en l'état (local d'environ 20 m<sup>2</sup> et terrasse d'environ 40 m<sup>2</sup>) ;</li> <li>- Du matériel est disponible sur place (une micro-onde, un frigo) ;</li> <li>- Accès à l'eau et à l'électricité ;</li> <li>- Le preneur doit s'engager à ouvrir la buvette tous les jours d'ouverture de la piscine sur juillet-août ;</li> <li>- Le preneur doit vendre au prix du marché des boissons chaudes et froides, à l'exclusion de toutes boissons alcoolisées, des friandises, des glaces et de la petite restauration.</li> </ul> <p>En vertu du principe général de non gratuité, l'exploitation du local et de la terrasse donnera lieu au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 200.00 € T.T.C. mensuel pour la saison d'été 2023.</p> <p>Il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public qui définit les modalités d'application de cette exploitation.</p> <p>Cette dernière s'inscrit dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public prise en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et des articles L. 1311-5 à L. 1311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Le contrat est renouvelable 3 fois sur décision expresse du pouvoir adjudicateur.</p>

**Code CPV principal** **55900000** - Services de vente au détail

<b>Forme</b>	Prestation divisée en lots : Non
<b>Quantité ou étendue</b>	<p>Ce contrat est soumis à une convention d'occupation du domaine public</p> <p><b>ARTICLE 1 : OBJET</b></p> <p>La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'exploitant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre personnel, précaire et révocable, l'emplacement défini à l'article 3 afin de lui permettre d'implanter, de mettre en service et d'exploiter une prestation de petite restauration à la piscine municipale de Villefranche de Lauragais sise Route de Toulouse.</p> <p><b>ARTICLE 2 : REDEVANCE</b></p> <p>L'exploitation est octroyée contre le versement d'une redevance mensuelle durant la période d'ouverture estivale (juillet et août) de la piscine municipale d'un montant de 200.00 € T.T.C.</p> <p><b>ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION</b></p> <p>La présente convention est consentie et acceptée pour :</p> <p>La période estivale, du 1er juillet au 31 août 2023 ;</p> <p>Une mise à disposition allant du 1er juillet au 31 août 2023.</p> <p><b>ARTICLE 4 : PLANNING D'OUVERTURE</b></p> <p>L'exploitant s'engage à ouvrir la buvette selon les horaires suivants :</p> <p>De 11 heures à 18 heures tous les jours sauf le mardi en raison de la fermeture hebdomadaire pour l'entretien de la piscine municipale.</p> <p>Au cours de la saison, toute modification du planning pour des raisons imprévues au moment de son établissement doit être signalée à la Commune. Afin d'être entérinée, la Commune doit préalablement l'accepter</p> <p><b>ARTICLE 5: MISE A DISPOSITION</b></p> <p>Afin de proposer une prestation de petite restauration, l'exploitant est autorisé à occuper l'installation suivante :</p> <p>Local de la buvette de la piscine municipale</p> <p>Local d'environ 20 m<sup>2</sup> et une terrasse d'environ 40 m<sup>2</sup> ;</p> <p>Matériel mis à disposition : un micro-onde et un frigo.</p> <p>Dans le cadre de ses activités, l'exploitant veillera à ne pas entraver l'accès des agents et usagers aux différents espaces de la piscine municipale.</p> <p>Valeur estimée hors TVA : entre 200,00 € et 200,00 €</p>
Conditions relatives au contrat	
<b>Financement</b>	Le paiement de la redevance de 200€ mensuelle devra être adressée chaque mois échu par chèque auprès de la mairie de Villefranche de Lauragais
<b>Autres conditions</b>	Conditions particulières d'exécution : Non
<b>Critères d'attribution</b>	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération</p> <p>50 % : Valeur technique de l'offre / moyens humains et matériels affectés à l'exploitation de la buvette</p> <p>40 % : Prix des fournitures proposées à la vente</p> <p>10 % : Prise en compte de la notion de développement durable</p>
<b>Renseignements</b>	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
<b>Documents</b>	<p>Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :</p> <p>Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 21/04/23 à 12h00</p> <p>Documents payants : Non</p>
<b>Offres</b>	<p>Remise des offres le <b>24/04/23 à 12h00</b> au plus tard.</p> <p>Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.</p> <p>Unité monétaire utilisée, l'euro.</p> <p>Validité des offres : <b>120 jours</b> , à compter de la date limite de réception des offres.</p> <p>Modalités d'ouverture des offres :</p> <p>Date : le 24/04/23 à 14h00</p> <p>Lieu : Villefranche de Lauragais</p>

**Dépôt**

- Déposer un Pli dématérialisé

**Renseignements complémentaires**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour toute demande de renseignements complémentaires ou pour une visite du site veuillez contacter DUC Benjamin / Service Finances 05.61.81.99.77

**Marché périodique :**

Non

**Recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV

BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07

Tél : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40

[greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Envoi le 28/03/23 à la publication

Marches-Publics.info V9.7